Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 104 (1923)

Artikel: Le phylloxéra en Valais et la reconstitution du vignoble

Autor: Faes, H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-90333

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.09.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le phylloxéra en Valais et la reconstitution du vignoble

Dr H. Faes, chef de la Station fédérale d'essais viticoles de Lausanne

La découverte de foyers phylloxériques importants au cours de l'été 1922 dans le beau vignoble valaisan a causé chez nos confédérés une émotion bien compréhensible. Parmi les richesses du Valais, en effet, le vignoble reste une de celles sur lesquelles il est légitime de compter avec sécurité.

La situation privilégiée du vignoble valaisan lui a permis de bénéficier longtemps d'une protection particulière contre le parasite. Tandis que le phylloxéra apparaissait en Suisse dès 1869, à Pregny près Genève, dès 1877 à Colombier-Neuchâtel, dès 1886 à Founex, canton de Vaud, la première tache phylloxérique comprenant 500 ceps atteints par l'insecte, ne fut découverte dans le Valais qu'en 1906 en Châtroz, sur le territoire de la commune de Sion. La longue immunité du Valais s'explique par une situation géographique toute spéciale.

Un défilé étroit, celui de St-Maurice, relie le canton de Vaud à celui du Valais, et presque entièrement dépourvu de vignes, ne constitue point une voie idéale à la propagation de l'insecte. Du côté de l'Italie, autre pays de vignobles, la haute chaîne italo-valaisanne offre une barrière infranchissable à la pénétration normale du parasite.

Cependant le phylloxéra, faisant le tour du monde, a réussi à pénétrer sérieusement aujourd'hui dans la vallée du Rhône. Le Valais subit la loi commune, tous les vignobles européens de quelque importance ayant été occupés progressivement par l'insecte, puis les vignobles africains, les vignobles de l'Amérique du Nord et du Sud, les vignobles australiens.

Devant la menace phylloxérique le gouvernement du Valais ne restait pas inactif. Par un décret du 29 mai 1879, le Grand Conseil du canton du Valais prenait les premières mesures préven-

tives contre le phylloxéra et créait une caisse d'assurance entre les propriétaires de vignes. Ces premières mesures furent complétées par des arrêtés, décrets et ordonnances en 1881, 1893, 1894, 1899, 1900. Enfin, à la suite des graves découvertes de l'été 1922, le Grand Conseil du canton du Valais vote le décret du 5 mars 1923, qui fixe définitivement les principes et modalités de la lutte contre le phylloxéra et de la reconstitution du vignoble valaisan.

Comme dans tous les pays de vignobles, certaines personnes ont accueilli la nouvelle de la pénétration du phylloxéra en Valais avec indifférence, comptant que les conditions du sol et du climat, que les variétés indigènes de vignes s'opposeraient à un développement normal du parasite. Il y a lieu de réfuter ces opinions de la façon la plus expresse. Selon toutes apparences, le climat chaud et sec du Valais, surtout du Valais central, sera plus favorable à l'extension du phylloxéra que le climat des autres cantons romands. Les sols du vignoble valaisan ne présentent pas d'autre part de caractéristiques qui permettent de prévoir un cheminement difficulteux du parasite. Quant à la résistance spécifique des variétés indigènes de vignes, nous nous contentons de rappeler qu'en 1880 déjà, M. de la Pierre, en son temps chef du Département de l'Intérieur du canton du Valais, avait fait expérimenter dans un vignoble phylloxéré de France (L'Armeillère) la résistance au phylloxéra des diverses variétés de vignes cultivées en Valais: toutes succombèrent en quatre ans, dans des conditions à vrai dire très favorables au développement du parasite.

Le phylloxéra en Valais. La première tache phylloxérique fut donc découverte dans le canton du Valais en 1906, sur le territoire de la commune de Sion, parchet de Châtroz. Des éclaboussures, à peu de distance du foyer primitif, furent retrouvées en 1909, puis en 1910.

Cette année-là, des mesures très énergiques furent prises, comportant en particulier la destruction au sulfure de carbone non seulement des souches infectées, mais d'une très large zone de sûreté autour des ceps reconnus phylloxérés. Le résultat de ce traitement sévère fut excellent, le phylloxéra disparut de la région et ne réapparut que beaucoup plus tard (1920), à la suite de nouvelles infections.

En 1916, le phylloxéra est découvert sur le territoire de Fully, au lieu dit Plamont, à l'Est du hameau de Tassonnières. C'est à Fully, au coude du Rhône, que Jean Dufour, l'ancien directeur de la Station viticole du canton de Vaud, craignait logiquement de voir apparaître le phylloxéra en Valais: il estimait que de ce point l'insecte menacerait de façon très sérieuse les autres vignobles valaisans.

Les recherches effectuées en 1916 à Plamont permirent de reconnaître une contamination déjà ancienne, s'étendant, plus ou moins prononcée, sur une surface d'environ 12 hectares.

Il fut malheureusement impossible de se procurer, durant la guerre, le sulfure de carbone nécessaire à la destruction d'un foyer phylloxérique aussi important. On dut se contenter de détruire les taches sises à la périphérie, afin de protéger, dans la mesure du possible, les vignobles encore indemnes.

En 1920, la situation phylloxérique de Fully s'était nettement aggravée. La grande région phylloxérée de Plamont, au nord de Fully, avait déterminé une série d'éclaboussures (40 environ) sur d'autres points du vignoble de la commune. Ces éclaboussures se trouvaient fréquemment dans des vignes dont les propriétaires possédaient également des parchets en Plamont et avaient dû transporter eux-mêmes l'insecte par les souliers, les instruments de travail ou de vendange.

Du côté Ouest, les dernières éclaboussures phylloxériques étaient proches de Branson, à 1 km environ du foyer principal de Plamont. Du côté Est, on trouvait des taches en Saloz, en Champ-Plan, sur le village de Châtaignier (à la Meule), enfin sur le village de Saxé (à la Combe), à quelques 2 km du foyer initial de Plamont.

Le phylloxéra fut découvert également en 1920 dans le vignoble des Balettes, sur la commune de Sion: la tache comprenait une centaine de ceps reconnus phylloxérés.

Dès 1921, la lutte anti-phylloxérique dut être abandonnée sur une partie du territoire de Fully, dans laquelle il n'y avait plus aucun espoir d'arriver à détruire complètement l'insecte. Cette même année, la forme gallicole du phylloxéra est observée à Leytron, dans le champ de pieds-mères (vignes américaines destinées au greffage) établi par les soins du canton du Valais.

En 1922, les attaques du phylloxéra dans le vignoble valaisan dénoncent toute leur gravité. L'insecte s'est développé facilement

durant les étés secs et chauds de 1920 et 1921, la vigne au contraire a souffert de la sécheresse et mal résisté au parasite. Aussi voit-on de nombreuses cuvettes phylloxériques se dessiner sur des points où on ne les soupçonnait guère. Port-Valais (vignoble des Evouettes), Vouvry sont reconnus très gravement phylloxérés, de gros foyers se rencontrent sur Chamoson, Leytron, Savièse et Fully. Enfin le phylloxéra gallicole réapparait dans des parcelles de vignes américaines destinées au greffage sur place (Fully, Leytron, Saxon et Sion).

Cette année, en 1923, la situation est plus rassurante, l'été froid et humide de 1922 ayant été très défavorable aux progrès de l'ennemi; mais ce n'est qu'un moment de répit dans l'histoire de l'invasion. Dans tous nos cantons, les foyers phylloxériques découverts en 1923 sont beaucoup moins nombreux qu'en 1922.

Dans le vignoble valaisan, les dernières recherches de 1923 ont permis de découvrir: à Saillon, 2 taches phylloxériques; à Leytron, 6 éclaboussures; à Chamoson, 1 tache et 9 éclaboussures; à Vétroz, 1 tache; enfin 47 taches, dans la partie du territoire de Fully, où la lutte antiphylloxérique est encore continuée. Vu l'extension du phylloxéra, la lutte a été en effet déjà abandonnée sur une partie du territoire de Fully, ainsi que sur les communes de Port-Valais et de Vouvry.

Comme toujours, chacun a longuement épilogué, sans pouvoir l'établir avec certitude, sur le mode de pénétration du phylloxéra en Valais.

L'état actuel de nos connaissances prouve seulement qu'en dépit de toutes les mesures prises, un parasite jouissant de possibilités de dispersion aussi grandes que le phylloxéra pénétrera indiscutablement, un jour ou l'autre, dans un vignoble de quelque étendue.

Le phylloxéra est apparu jusqu'ici en Valais sous sa forme normale peut-on dire, forme radicicole, dans les vignobles de Port-Valais, Vouvry, Fully, Chamoson, Leytron, Savièse et Sion. Mais en outre, dans certains parchets de Fully, Leytron, Saxon et Sion, la forme gallicole de l'insecte a été observée en 1921 et 1922 sur des vignes américaines importées directement de France et destinées au greffage sur place. Cette apparition du phylloxéra gallicole dans le canton du Valais a fait couler beaucoup d'encre et donné lieu à de nombreuses polémiques.

En Suisse, les études que nous avons faites démontrent à l'évidence l'influence grande des conditions climatiques locales et annuelles sur le développement du phylloxéra gallicole. Au Tessin, le phylloxéra gallicole est très fréquent, apparaît chaque année sur les vignes américaines porte-greffes (champs de pieds-mères) et les producteurs directs. Dans le canton de Zurich, la forme gallicole du phylloxéra n'a jamais été observée jusqu'ici, affirmation confirmée par la dernière étude de Schneider-Orelli.[1]

Dans le canton de Neuchâtel aussi, le phylloxéra gallicole n'a pas été rencontré jusqu'ici, ni sur les vignes américaines ni sur les hybrides producteurs directs.

A Genève, le gallicole se montre assez fréquemment, mais pas régulièrement, dans les champs de pieds-mères. Dans le canton de Vaud, la forme gallicole du phylloxéra est très rare dans les champs de pieds-mères et inconnue jusqu'ici sur les plants producteurs-directs. Il ne saurait être question d'une observation trop superficielle, car nous inspectons régulièrement au cours de l'année, pied par pied, les champs de pieds-mères du canton de Vaud pour y opérer une sélection rigoureuse. Nous notons aussi, après examen consciencieux, dans toutes nos vignes d'essais, la résistance du feuillage aux maladies cryptogamiques de chaque producteur direct: si ces plants portaient des galles, elles ne sauraient échapper à semblable examen. Or, champs de pieds-mères et plants producteurs directs se trouvent cependant dans un vignoble où l'insecte abonde, puisque le vignoble vaudois est reconnu phylloxéré dès 1886.

Quel sera le développement du phylloxéra gallicole dans le canton du Valais, présentera-t-il des analogies avec les observations faites au Tessin ou plutôt avec celles faites sur territoire vaudois? Les années prochaines donneront la réponse qui reste aujourd'hui douteuse, car le phylloxéra gallicole fut jusqu'ici en Valais un phylloxéra d'importation amené sous la forme d'œuf d'hiver sur des plants racinés importés de France.

Le phylloxéra gallicole préfère d'autre part de toute évidence certaines variétés de vignes à d'autres. Le sang des feuilles américaines l'attire, le sang des feuilles européennes ne lui dit rien qui vaille. Dans les vignes américaines encore, certaines sortes sont beaucoup plus attaquées que d'autres; les hybrides producteurs

[1] Schneider-Orelli, O., Reblausversuche im Kanton Zürich. — *Landwirtschaftliches Jahrbuch der Schweiz,* 1921.

directs seront plus ou moins gallicolisés selon la qualité et la quantité du sang américain entré dans leur constitution.

Un porte-greffe Riparia × Rupestris 3309 qui ne contient que du sang américain se couvrira une année de galles phylloxériques, tandis que tout à côté un Chasselas × Berlandieri 41 B n'en portera point, parce que contenant dans ses veines une proportion notable de sang européen.

Notons enfin que le phylloxéra gallicole n'a pas réapparu en 1923 dans le vignoble du Valais où il s'observait donc assez fréquemment en 1922.

La lutte contre le phylloxéra en Valais doit être menée avec énergie et constance pour défendre la richesse nationale et permettre de récolter tout en préparant la reconstitution du vignoble. On ne peut que regretter vivement le décès subit du colonel Jos. Ribordy, que le gouvernement valaisan venait de désigner comme Commissaire phylloxérique cantonal et qui possédait toutes les qualités voulues pour mener à bien cette tâche difficultueuse. Il s'agira au préalable d'instruire tout spécialement les visiteurs phylloxériques déjà désignés actuellement, en leur fournissant la documentation nécessaire, le matériel indispensable, en leur faisant visiter des foyers et éclaboussures phylloxériques.

Les difficultés locales ne manqueront pas dans l'exécution des travaux antiphylloxériques, difficultés en relation avec la topographie du terrain, de nombreuses vignes se trouvant situées sur des pentes fort inclinées: il y aura lieu de creuser des fossés de protection très profonds pour empêcher les coulées de sulfure de carbone dans les vignes inférieures; difficultés dépendant de la constitution physico-chimique du sol, qui souvent très léger laissera filtrer trop facilement le sulfure de carbone, sans que celui-ci ait le temps d'agir complètement sur les phylloxéras fixés aux racines. Mais en travaillant rationnellement, en prenant les précautions voulues, en répétant les injections en sols difficiles, le canton du Valais comme les autres cantons suisses obtiendra certainement de la lutte antiphylloxérique le seul résultat qu'il est légitime d'en attendre: une prolongation de durée de l'ancien vignoble permettant l'organisation d'une reconstitution normale.

Dans un canton où la nature des sols du vignoble est aussi disparate qu'en Valais, la préparation de la reconstitution nécessite beaucoup de main d'œuvre, d'argent et de temps. Le sol et souvent

le sous-sol de chaque vigne à reconstituer doit être analysé, surtout pour fixer la teneur en carbonate de chaux, les diverses variétés de vignes américaines porte-greffes supportant des doses variables de ce composé dans le terrain. Des vignes d'essais modèles, renfermant les principales vignes indigènes greffées sur les divers plants américains doivent être établies dans les régions viticoles importantes du pays, de façon à établir le porte-greffe qui assure la production quantitative et qualitative la meilleure. Pour assurer un matériel authentique et bien conditionné de vignes américaines nécessaires au greffage, il faut créer des champs de pieds-mères en situations appropriées où l'on cultivera les vignes porte-greffes qui se seront montrées les plus méritantes en Valais. Enfin des cours de greffage destinés aux propriétaires et vignerons, des cours spéciaux destinés plus spécialement aux pépiniéristes qui désireront pratiquer le commerce et la vente des plants greffés devront être donnés régulièrement de façon à préparer tout le personnel nécessaire à la reconstitution d'un grand vignoble. Nous devons rendre un juste hommage à M. le Conseiller d'Etat M. Trolliet qui par l'établissement du domaine viticole du Grand Brûlé a tracé la voie nouvelle dans laquelle doit s'engager le vignoble valaisan.

La reconstitution du vignoble valaisan. Avant l'invasion phylloxérique, notre vigne indigène „*Vitis vinifera*“ se plantait sans inconvénient dans beaucoup de terrains de composition physique et chimique souvent très diverses, légers ou lourds, graveleux ou non, peu ou fortement calcaires. Dans toutes les régions où l'on doit reconstituer le vignoble, on sait généralement aujourd'hui, que les différentes vignes américaines utilisées comme porte-greffes ne bénéficient pas d'une telle „élasticité“ et ne s'adaptent pas avec la même facilité à tous les sols. Certains terrains difficiles, entre autres les sols très compacts et très calcaires, ne peuvent être replantés qu'à l'aide de porte-greffes spéciaux, obtenus à la suite de longues et patientes recherches.

Au reste, les viticulteurs qui les premiers pensèrent à la reconstitution du vignoble phylloxéré ne songèrent pas tout d'abord au greffage de nos variétés indigènes sur les vignes américaines sauvages. Lorsqu'ils eurent établi que certaines vignes cultivées en Amérique étaient résistantes à l'insecte, ils se hâtèrent de faire venir des boutures de ces producteurs directs privilégiés (Jacquez,

Herbemont, etc.) et de les planter dans tous les types de sols, en espérant les cultiver tels quels pour l'obtention du vin. Les insuccès ne se firent pas attendre. Certaines variétés importées n'étaient pas résistantes à l'insecte et succombèrent bientôt sous les attaques du phylloxéra. Toutes ne donnèrent que des vins de qualité très inférieure, présentant un goût désagréable, dit goût foxé.

C'est alors que, sur les indications de pépiniéristes américains, on s'adressa aux vignes américaines sauvages et résistantes, sur lesquelles on greffa les vignes d'Europe, seul procédé qui permit de conserver les plants et par suite les crûs si renommés de l'ancien continent.

Le greffage de la vigne n'apparaîtra pas au reste à tous les vignerons du Valais comme une nouveauté, car il est pratiqué depuis très longtemps dans diverses régions pour changer les variétés de qualité inférieure.

On apprit bientôt qu'il était également impossible d'introduire sans discernement les plants américains sauvages comme porte-greffes dans toute sorte de sols. Tandis que les variétés de vignes indigènes, soit européennes, appartiennent toutes à une même espèce, les vignes américaines comptent au contraire un nombre relativement élevé d'espèces très différentes les unes des autres, par leurs caractères botaniques d'abord, par leurs exigences particulières ensuite. On s'aperçut rapidement que les vignes américaines ne possédaient pas la souplesse particulière à la vigne d'Europe et devaient être plantées dans les sols convenant aux diverses variétés.

Les porte-greffes utilisés en viticulture sont aujourd'hui très nombreux. Non seulement les principales espèces de vignes américaines se subdivisent en variétés distinctes, mais elles se croisent entre elles avec grande facilité, soit naturellement à l'état sauvage, soit sous les mains habiles des hybrideurs.

Disons seulement que les portes-greffes actuellement employés en pays vignobles appartiennent à trois groupes principaux : vignes américaines pures (espèces bien définies), vignes américo × américaines (espèces américaines hybridées entre elles), vignes franco × américaines (hybrides entre vignes américaines et vignes françaises).

Eu égard à l'extrême diversité des sols, tant au point de vue géologique et pétrographique qu'au point de vue physico-chimique, la reconstitution du vignoble valaisan exigera beaucoup d'attention

des viticulteurs. Appelé par nos fonctions à la conseiller, nous gardons un souvenir reconnaissant à notre ancien maître, le président actuel de la Société helvétique des Sciences naturelles, M. le professeur Maurice Lugeon, qui nous a initié par la chaleur et la sécheresse, par le froid et la neige à la géologie compliquée du beau canton qui nous reçoit si aimablement aujourd'hui.

Aucune unité de composition ne peut exister dans le sol du vignoble valaisan, les roches du sous-sol ou roches de base étant fort différentes (chaîne berno-valaisanne et chaîne italo-valaisanne). Souvent les terrains qui constituent le sous-sol du vignoble, ne se rencontrent guère au reste que dans la profondeur et n'ont joué qu'un rôle très secondaire ou même nul dans la formation de la couche de terre végétale qui seule doit nous intéresser. En maints endroits en effet, ces terrains de base ont été profondément mélangés aux matériaux amenés par les cônes de déjection, d'éboulis ou aux matériaux glaciaires ou bien même entièrement recouverts par eux. Notons aussi l'apport artificiel de graviers et schistes qui a fréquemment modifié de façon considérable la nature du terrain de surface.

Un coup d'œil sommaire sur la géologie très complexe du vignoble valaisan laisse reconnaître surtout dans le Bas-Valais, Port-Valais, Vouvry, Monthey, la présence du glaciaire, du flysch, de la molasse. Dans la région du vignoble de Martigny, on rencontre des roches calcaires dans le bas, des roches cristallines dans le haut. Sur la rive gauche du Rhône, Saxon, Bramois présentent des schistes et des éboulis.

Sur la rive droite du Rhône, les sols cristallins et calcaires s'enchevêtrent dans la région de Fully et Branson. Le vignoble de Leytron repose sur des schistes argileux et sur le glaciaire, Montibeux est planté sur les alluvions calcaires de la Losenze. Les vignes de plaine d'Ardon sont surtout implantées sur les alluvions de la Lizerne, les vignes de côtes sur les calcaires jurassique et crétacique. Vétroz et Conthey présentent des schistes argilo-calcaires, des calcaires en place, du glaciaire. Le vignoble de Sion repose surtout sur les schistes lustrés et sur quelques pointements de roches calcaires sous Montorge, sous Clavoz, à Platta. On trouve encore du glaciaire de Sion à St-Léonard. Entre St-Léonard et Granges apparaissent des calcaires magnésiens et du gypse, aussi quelque peu de glaciaire.

Sierre et ses environs réalisent un complexe géologique où dominent les éboulis. Eboulis calcaires tout d'abord, dans la région de Miège, Venthône, Veyras, Glarey, Sierre même, qui ont aussi constitué les collines si caractéristiques se rencontrant dans la plaine du Rhône entre Sierre et Granges. Eboulis du trias (gypse) d'autre part dans la région de Loc-Corin-Torrent; éboulis du lias, entre Villa et Loch. Les matériaux glaciaires sont assez abondants dans le vignoble à l'ouest de Miège, à l'ouest de Muraz, au nord de Villa, également dans la région de Corin-Champsabé-Olon. Nous rencontrons aussi, mêlés au glaciaire, des schistes lustrés dans la région Corin-Olon.

Le vignoble de Salgesch repose en majeure partie sur des éboulis calcaires, le vignoble de Loèche en partie sur du glaciaire, en partie sur des éboulis calcaires. Le vignoble de la vallée de la Viège enfin est complanté sur des schistes divers.

On jugera par ce qui vient d'être dit de la diversité de composition que doit présenter, souvent à fort peu de distance, le sol des vignobles valaisans. Dans un même parchet, de dimensions très réduites, on peut noter des différences fort considérables.

Le choix des porte-greffes appropriés sera aussi rendu en maints endroits assez compliqué du fait que les sols du vignoble valaisan sont, dans l'ensemble, beaucoup plus riches en calcaire (carbonate de chaux) que les sols des vignobles vaudois, neuchâtelois et genevois. Cette constitution donne le secret au reste, à côté de raisons climatiques, du fumet, du bouquet, du corps si particulier de nombreux vins valaisans.

Si les terres du vignoble valaisan sont en général assez calcaires, nous ne voulons pas dire par là qu'elles présentent une teneur constante en cet élément, même sur de petites surfaces: là également, une variation extrême est de règle. Notre première intention avait été, en nous aidant des données géologiques, de créer si possible des cartes avec courbes d'égal calcaire. Nous espérions pouvoir dire: dans tel terrain on rencontre tel % de calcaire et l'on peut y planter tel porte-greffe. Mais en se multipliant, les analyses nous ont bientôt montré l'impossibilité de la chose. Les sols des vignobles du Valais ont été si mélangés, si remaniés, qu'il est impossible d'établir, sur une certaine étendue, une constante même approximative du calcaire.

Dans la pratique, si l'on veut opérer à coup sûr et ne pas

risquer des mécomptes, il faudra analyser la terre de chaque parcelle avant de reconstituer. L'opération est du reste des plus rapides et peut se faire aujourd'hui sans aucune difficulté, les calcimètres Bernard étant d'un emploi très facile.

Par l'établissement de nombreuses vignes d'essais en terrains divers, en faisant „parler le sol", le viticulteur valaisan apprendra à connaître les variétés de vignes porte-greffes qu'il lui faudra choisir. Le tout doit être organisé avec les précautions voulues, les vignes greffées insuffisamment ou non désinfectées pouvant introduire le phylloxéra dans des régions auparavant indemnes du parasite. Celui-ci sera d'autant plus difficile à dépister que les vignes greffées atteintes n'en souffrent pas et ne présentent aucun signe extérieur d'affaiblissement.

Un certain nombre de vignes d'essais, greffées sur plants américains, ont été déjà établies en Valais, depuis quelques années, sous le contrôle des autorités, en particulier dans les régions de Monthey, Fully, Sion et Sierre. Des observations faites jusqu'ici, on peut admettre que les variétés de vignes américaines porte-greffes utilisées dans le canton de Vaud conviendront également à la reconstitution du vignoble du Bas-Valais. Dans le Valais central et le Haut-Valais, soit dès Martigny, on aura recours surtout aux hybrides américo × américains Riparia × Rupestris 3309 et 3306, voire même au 101 [14]. La prudence s'impose dans l'emploi des hybrides franco × américains Aramon × Rupestris 1 et Mourvèdre × Rupestris 1202, les conditions de milieu en Valais pouvant favoriser les attaques du phylloxéra sur ces porte-greffes renfermant du sang européen. Il paraît préférable, en sols difficiles, de s'adresser aux porte-greffes à sang de Berlandieri, 157 [11], 41 B ainsi qu'aux Riparia × Berlandieri de Teleki.

Dans la reconstitution du vignoble, deux modes de greffage de la vigne ont été utilisés jusqu'ici en Valais. D'une part le greffage sur table, dit à l'anglaise, où le greffeur associe à l'atelier porte-greffe et greffon, puis le plant greffé est mis en stratification en caisses, de là planté en pépinière et ensuite mis en place définitive. D'autre part le greffage dit en place, d'un prix de revient plus modeste, également employé dans le midi de la France, en Espagne, en Dalmatie. Dans ce cas la vigne est plantée en plants américains racinés, non greffés, situés aux distances définitives. L'année suivante, ou deux ans après, en avril, on greffe chaque pied soit à

la greffe anglaise, soit à la greffe en fente. Pour cette opération, il y a lieu de déchausser chaque cep, car la soudure doit se trouver autant que possible ras terre ou légèrement en dessous du niveau du sol. Sitôt le travail de greffage terminé, on couvre le tout d'une bonne butte de fine terre ou de sable. On obtient parfois de cette façon, suivant les conditions climatériques, de fort belles réussites et de la vigne rapidement en rapport. Mais il faut souvent compter avec ce système une période de 2 à 4 ans avant de posséder une vigne complètement reconstituée. C'est pourquoi, un peu partout, la greffe sur table, avec mise en pépinière et triage, offrant moins d'aléas et plus de régularité, a remplacé le greffage en place.

Après quelques années d'expériences, le Valais pourra se décider en connaissance de cause pour le greffage sur table ou le greffage en place.

Pourra-t-on encore pratiquer le provignage et le versannage dans les vignes greffées sur plants américains? Le provignage est très répandu dans certaines parties de nos vignobles romands. A priori, l'opération doit présenter des dangers, dans la vigne greffée, car le greffon donnant naissance à des racines indigènes qui seront détruites à un moment donné par le phylloxéra, la souche ne peut manquer de péricliter à ce moment. Cet affaiblissement, d'autre part, lui sera d'autant plus funeste que le développement des racines indigènes aura été préjudiciable aux racines américaines, c'est-à-dire à l'avenir même de la vigne greffée.

Cependant, dans un certain nombre de circonstances, des vignes greffées provignées se sont maintenues en bon état de végétation pendant un certain nombre d'années aussi bien dans les autres vignobles européens que dans le vignoble suisse.

La question de possibilité du provignage des vignes greffées n'est donc pas entièrement résolue, mais il est prudent de n'y avoir recours que le moins souvent possible.

Nous conseillons de remplacer d'ordinaire les manquants des plantations dès la deuxième année, en mettant à demeure de très fortes greffes d'un ou deux ans. A cet effet, il est à recommander de placer en pépinière, dans la plantation même, des greffes de chaque variété pour parer aux vides qui pourraient se produire.

Si, plus tard, un accident survient à un cep, on le remplacera avec des variétés à fortes racines plongeantes, qui prendront plus

vite possession du terrain déjà en grande partie occupé par les racines des aînés.

Il est de même difficile de se prononcer, avant de l'avoir expérimenté, sur la possibilité de pratiquer dans les vignes greffées le versannage, cette opération si familière à de nombreux vignerons valaisans. D'ici quelques années, la pratique dira si c'est possible et si le système radiculaire de la vigne américaine ne sera pas inquiété par la croissance de racines européennes en surface.

La question, de toute importance pour le Valais, mérite d'être suivie de très près.

Le canton du Valais doit profiter de la reconstitution de son vignoble pour opérer une sélection intelligente des variétés de vignes qu'il possède. Il y aura d'abord lieu d'interdire le greffage des variétés dépourvues de valeur, trop tardives, très sujettes à la pourriture ou produisant un vin inférieur: ce qui peut se faire en supprimant, pour ces variétés, le subside de reconstitution. Puis il faudra tenir compte des exigences du commerce, en plantant la même variété de vigne sur une certaine étendue, tandis qu'aujourd'hui encore certains vignobles valaisans présentent sur quelques dizaines de mètres carrés un mélange étonnant de chasselas fendant, d'arvine, de rèze, de muscat, de Dôle, de rouge du pays et j'en passe. ... Une variété donnée et unique ayant été choisie pour la reconstitution d'un parchet, on doit encore sélectionner les bons plants de cette variété, tout à fait conformes au type, productifs, non sujets à la coulure. Cette sélection s'opérera durant plusieurs années consécutives, en marquant les ceps par des anneaux métalliques ou des cercles colorés. Dans certains vignobles, et pour certaines variétés, on opère encore sur les ceps ainsi dûment sélectionnés une sélection supplémentaire des bourgeons-greffons, lorsqu'on veut prélever du matériel de greffage. On ne prélèvera dans ce cas que les bourgeons de la partie moyenne du sarment, plus fructifères, tandis qu'on rejettera les yeux de la base ou du sommet du sarment.

Pour assurer toutes ces opérations délicates qui permettront une reconstitution rationnelle et avantageuse du vignoble, le Valais devra former des pépiniéristes locaux, qui posséderont au préalable les connaissances suffisantes sur les sols de leur région, les variétés de vignes qui s'y rencontrent, les modes de culture usuels. Les expériences faites démontrent que pour reconstituer un vignoble

produisant des vins de qualité, il ne faut recourir au pépiniériste étranger qu'à la dernière extrémité.

Les pouvoirs publics aideront le Valais, comme les autres cantons viticoles suisses, dans la grande tâche qu'il doit assumer aujourd'hui. La Station fédérale d'essais viticoles de Lausanne a tenu d'abord dans la mesure de ses moyens, à faciliter la lutte contre le phylloxéra en Valais et la reconstitution du vignoble, en faisant sortir de presse, ce printemps, un manuel traitant ces matières.[1]

La voie que doit suivre le viticulteur valaisan est toute tracée:

Lutter pied à pied, avec énergie et esprit de suite contre le phylloxéra, afin de gagner du temps et de pouvoir récolter sur les vignes défendues.

Tout en combattant le phylloxéra, préparer la reconstitution générale du vignoble, par l'analyse des terrains, l'établissement judicieux de vignes d'essais, la formation de pépiniéristes régionaux convenablement instruits.

Profiter du renouvellement des vignobles pour éliminer les variétés inférieures, épurer les plantations et donner de l'extension aux cépages fins, de haute qualité. Le Valais se doit à lui-même de ne pas produire exclusivement du Fendant et de la Dôle, au reste très justement réputés, mais il conservera soigneusement et développera les plantations de ces variétés remarquables, Malvoisie, Hermitage, Johannisberg, Amigne dont les produits laissent au privilégié qui les a dégustés le souvenir impérissable des rayons dorés et étincelants du lumineux soleil valaisan emprisonnés dans un verre.

---

[1] Dr H. Faes, La lutte contre le phylloxéra en Valais et la reconstitution du vignoble. Sion, Imprimerie Beeger, 1923.